

L'An deux mille vingt-deux,  
Et le vingt-sept juin à 19h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Claude KRIEGUER, Maire.

**Etaient présents** : M. Claude KRIEGUER, Maire, M. Éric THERRY, Mme Paule LAMOTTE, M. Philippe MARCOT, Mme Audrey CLAISEN BARTHELEMY, M Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, Adjoint

M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Alain BROCHARD, M. Franck LAGNIAUX, Mme Emmanuelle PONCHANT, M. Serge LOPEZ, M. Olivier GAL, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme Karen RIAND Pouvoir à Mme PESLERBE, Mr Paulo SOBRAL pouvoir à M. MARCOT Philippe, Mme Laurine RENARD pouvoir à M. THERRY Éric, Mr Jonathan ALLONGE pouvoir à M. LETELLIER Jacques, Mme Sylvie WILLEMIN pouvoir à M. BOLLER Thierry, Mme Sandrine LENTZ pouvoir à M. BRAULT Michel

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine BONNETAIN

**28 – 9.1 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT (SMDEGTVO devient SDEVO)**

**Vu** le souhait du Comité Syndical en date du 21 avril 2022 de modifier les statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (qui devient le SDEVO), et après lecture à l'assemblée des statuts modifiés du syndicat.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :**

**D'approuver** les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération :

- Article 1 : modification du nom, SDEVO
- Article 2 : reformulation des transferts/reprises de compétence,
- Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône,
- Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour,
- Article 14 : remplacement des précédents statuts.

Le Maire  
Claude KRIEGUER

  
